



Nations Unies

**PÔLE RÉGIONAL POUR
L'AFRIQUE DU SYSTÈME
DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**



RAPPORT 2020





Nations Unies

Publié en 2021

Conception

Anshul Sharma / www.dilucidar.com

Photographies

Freepik | Unsplash | Panos/Sven Torfinn

PÔLE RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT
2020





Table des **matières**

Résumé analytique	6
Introduction	8
Points saillants des résultats obtenus à l'échelle du système au niveau de la région	11
Réponse aux contextes sous-régionaux	19
Conclusion	21

Résumé analytique



Ce rapport couvre les activités menées sur la période allant de février 2020 à février 2021 par le pôle régional pour l'Afrique du Système des Nations Unies pour le développement. Le pôle régional du système des Nations Unies pour le développement se consacre en partie à la mise en fonctionnement de la toute récente Plateforme de collaboration régionale (PCR) durant une année de transition. Plusieurs processus ont été formalisés dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19, qui a porté un coup dur aux économies et aux populations africaines. Malgré ces défis, les entités des Nations Unies qui constituent le pôle régional du système des Nations Unies pour le développement ont fourni un appui coordonné et proactif, jouant un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des pays africains à faire face à la pandémie et à tracer la voie d'une relance soutenu. Ces efforts visent à retrouver le chemin vers les objectifs de développement durable, dans un contexte d'urgence accrue pendant la Décennie d'action.

Le système des Nations Unies pour le développement a mené une action concertée concrète qui a contribué à la réalisation de certaines des principales priorités de développement de l'Afrique, telles que la fameuse Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et une publication produite conjointement avec le Secrétariat de la ZLECA intitulée *The Futures Report: Making the AfCFTA work for Women and Youth*. Le groupe a mis en place une riposte régionale face à la COVID-19, comprenant notamment le projet régional d'achat groupé de produits pharmaceutiques, la Plateforme africaine de fournitures médicales, plusieurs notes d'orientation stratégiques et études sur la COVID-19, et un centre de gestion des connaissances sur la COVID-19, qui se veut un guichet unique pour accéder aux ressources de l'ensemble du système à l'appui de la lutte contre la pandémie. Le travail sur la gestion et la restructuration de la dette a permis de rassembler des ressources qui ont aidé les pays à faire face à des pressions budgétaires complexes et lourdes.

Le système des Nations Unies pour le développement a mobilisé ses ressources pour finaliser ses mécanismes de mise en fonctionnement de la PCR Afrique et de ses sept Coalitions basées sur les opportunités et les enjeux (O/IBC) et trois groupes de travail sur les recommandations 2 (Centre de gestion des connaissances), 3 (Présentation de rapports à l'échelle du système) et 5 (Services d'appui communs) du rapport du Secrétaire général sur la réforme des Nations Unies. Les documents de base, notamment les termes de référence, les cadres de résultats, les plans de travail et les guides, ont été finalisés, posant les jalons nécessaires à un lancement réussi de la PCR Afrique le 22 décembre 2020 et ouvrant la possibilité de se concentrer davantage sur sa mise en œuvre en 2021 et au-delà.



La PCR :

À la suite du succès du segment « activités opérationnelles de développement » du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en mai 2020, les États membres ont approuvé, en juillet 2020, la résolution 2020/23 de l'ECOSOC sur la réalisation de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement (QCPR). Cette résolution appelle, entre autres domaines de transformation envisagés, à la création d'une « Plateforme de collaboration régionale des Nations Unies (PCR) », qui absorberait les mécanismes de coordination redondants existants afin de faciliter la collaboration sur le développement durable entre les entités du système des Nations Unies pour le développement intervenant au niveau régional.

En décembre 2020, la PCR Afrique a été lancée sous la direction de la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies en sa qualité de présidente de la PCR et suivant les orientations stratégiques de la Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et du Secrétaire général adjoint et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en leur qualité de co-vice-présidents.

Introduction

Au tournant de 2019, l'avenir de l'Afrique était prometteur. Les taux moyens de croissance économique au cours des deux dernières décennies entre 2000 et 2016 ont entraîné une augmentation de 25 % du produit intérieur brut (PIB) dans au moins 27 pays africains à revenu intermédiaire ou élevé. Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), entre 2019 et 2023, six des 15 économies affichant la croissance la plus rapide seraient des pays africains¹. D'après le Rapport sur le développement humain (RDH) 2019, les pays africains ont enregistré des progrès importants sur le plan du développement humain – notamment une amélioration du niveau de vie, l'augmentation de l'espérance de vie (de plus de 11 ans entre 1990 et 2018) et l'accroissement du nombre de personnes ayant accès à des services de santé et d'éducation. Des pays africains ont rejoint le groupe de pays à développement humain très élevé (Seychelles) et le groupe de pays à développement humain élevé (Botswana, Gabon, Maurice et Afrique du Sud), tandis que d'autres faisaient partie du groupe de pays à développement humain moyen². La promesse de la Quatrième révolution industrielle (4RI) donnait sa pleine mesure au potentiel d'innovation de l'Afrique avec des créations telles que l'outil de la finance numérique « M-Pesa » qui élargissaient les possibilités d'inclusion financière dans les zones rurales reculées.

Cette promesse n'a pas échappé à l'ONU, qui a rallié le système pour investir dans un dernier élan dans la poursuite des objectifs de développement durable – la *Décennie d'action*. Puis vint la pandémie de COVID-19. La propagation du virus à travers l'Afrique a révélé les failles que recelaient les taux de croissance impressionnants, soulignant l'importance d'accorder une attention aux services

de base essentiels. Avec les conditions de sous-développement préexistantes en Afrique, la pandémie sanitaire s'est rapidement transformée à la fois en crise humanitaire, crise socioéconomique et crise du développement. Le pôle Afrique du système des Nations Unies pour le développement était bien placé pour prêter soutien au continent dans ce processus très difficile en menant les actions inscrites dans le Cadre des Nations Unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19. Ce Cadre met l'accent sur le soutien nécessaire pour répondre aux besoins les plus urgents, sous ses piliers suivants : « Priorité à la santé : protéger les services et les systèmes de santé pendant la crise » ; « Protéger les populations : protection sociale et services essentiels » ; « Réponse et reprise économiques : protection des emplois, des PME et des travailleurs et travailleuses du secteur informel » ; « Mesures macro-économiques et collaboration multilatérale » ; et « Cohésion sociale et résilience des populations »³.

Les sept Coalitions basées sur les opportunités et les enjeux de la PCR Afrique demeurent des interventions pertinentes pour soutenir la relance du continent, étant donné qu'elles s'alignent étroitement sur les priorités des cadres de développement de l'Union africaine et des Nations Unies. Elles visent essentiellement à i) renforcer les systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable ; ii) assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et accélérer la transformation et la diversification économiques profitant à tous ; iii) tirer parti du dividende démographique en investissant dans l'autonomisation des jeunes et des femmes (santé, éducation et emploi) au profit du développement durable ; iv) mettre à contribution les nouvelles technologies et favoriser des transitions numériques pour une

¹ Il s'agit de l'Éthiopie, du Rwanda, de la Côte d'Ivoire, de la Tanzanie, du Sénégal et du Ghana. Voir les *Perspectives économiques régionales 2019* du FMI.

² Angola, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Eswatini, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Namibie, Sao Tomé-et-Principe, Zambie et Zimbabwe.

³ Disponible en ligne : https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-07/FR_UN-Framework-immediate-SE-response-to-COVID.pdf.

croissance et un développement inclusifs ; v) promouvoir l'action climatique et la résilience ; vi) œuvrer pour la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme ; et vii) s'attaquer à la question des déplacements forcés et des migrations. Les groupes de travail de la PCR Afrique suivent de près les résultats pour s'assurer que les réformes sont sur la bonne voie. On retrouvera ci-dessous une représentation de la façon dont les Coalitions basées sur les opportunités et les enjeux et les groupes de travail constituent des instruments

thématiques au service d'une collaboration concertée des entités des Nations Unies :

Dans le droit fil du caractère collectif de l'action des entités des Nations Unies, le processus de production du rapport 2020 a bénéficié des contributions de toutes les entités des Nations Unies, y compris les agences, les fonds et les programmes (AFP), les partenaires et la Commission économique régionale.

Coalitions basées sur les opportunités et les enjeux

Coalition 1⁴	Renforcer les systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable
Coalition 2⁵	Assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et accélérer la transformation et la diversification économiques profitant à tous
Coalition 3⁶	Tirer parti du dividende démographique en investissant dans l'autonomisation des jeunes et des femmes (santé, éducation et emploi) au profit du développement durable
Coalition 4⁷	Mettre à contribution les nouvelles technologies et favoriser des transitions numériques pour une croissance et un développement inclusifs
Coalition 5⁸	Promouvoir l'action climatique et la résilience
Coalition 6⁹	Œuvrer pour la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme
O/IBC 7¹⁰	S'attaquer à la question des déplacements forcés et des migrations

Groupes de travail

Groupe de travail sur la recommandation n° 2 : Centre régional de gestion des connaissances pour l'Afrique

Groupe de travail sur la recommandation n° 3 : Amélioration de la transparence et de la gestion axée sur les résultats niveau régional

Groupe de travail sur la recommandation n°5 : Services d'appui communs

⁴ FNUAP, CEA, FAO, OIT, OIM, UIT, BCAH, HCDH, ONUSIDA, PNUD, UNDRR, UNESCO, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, ONUDI, ONU FEMMES, PAM et OMS.

⁵ CEA, CNUCED, PNUD, FAO, OIT, OIM, BCAH, HCDH, ONUSIDA, UNDRR, UNESCO, FNUAP, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, ONUDI, ONUDC, VNU, ONUSIDA, PAM et OMS.

⁶ FNUAP, OIT, OMS, CEA, FAO, OIM, UIT, HCDH, ONUSIDA, PNUD, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, ONUDI, VNU, UNESCO, ONU FEMMES et PAM.

⁷ OMS, ONU-HABITAT, UIT, CEA, FAO, OIT, ONUSIDA, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, ONUDI et PAM.

⁸ PNUD, FAO, UNESCO, PNUD, CEA, OIT, OIM, HCDH, UNDRR, FNUAP, ONU-HABITAT, HCR, UNIADS, UNICEF, ONUDI, VNU, PAM et OMS.

⁹ ONUDC, HCDH, PNUD, CEA, OIT, OIM, BCAH, ONUSIDA, UNESCO, FNUAP, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, VNU, ONU-FEMMES et OMS.

¹⁰ HCR, OIM, ONU Femmes, HCDH, ONU-Habitat, OIT, CEA, FAO, OIT, BCAH, HCDH, ONUSIDA, UNESCO, FNUAP, UNICEF et VNU.

Faire avancer les réformes du Secrétaire général au niveau régional

La PCR Afrique cherche à renforcer *l'action sur le terrain* axée sur l'impact, optimisant les atouts régionaux en mobilisant les agences pour qu'elles mènent des activités communes à l'appui des priorités de développement de l'Afrique. La vision de la PCR Afrique est résumée dans son rapport de lancement et sous-tendue par les principes directeurs suivants :

- Mettre à profit la force collective régionale du système des Nations Unies pour le développement et les possibilités de collaboration pour catalyser et accélérer les actions en vue de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- Rendre le système des Nations Unies pour le développement plus efficace en rationalisant les pratiques opérationnelles et en regroupant les services d'appui pour obtenir des gains d'efficacité et des services de meilleure qualité ;
- Favoriser les complémentarités entre les piliers et les stratégies et actions interinstitutions communes à travers les sept Coalitions basées sur les opportunités et les enjeux ;
- Exploiter le vaste corpus de connaissances et de pratiques disponible au sein du pôle régional du système des Nations Unies pour le développement, d'une manière intégrée et globale afin d'apporter des solutions optimales pour atteindre les objectifs de transformation de l'Afrique ;

- Favoriser un changement transformateur durable et assurer des complémentarités efficaces entre les dimensions régionale, sous-régionale et nationale, y compris l'intégration régionale et sous-régionale et les actions transfrontières ;
- Éviter la reproduction inutile des mêmes efforts et intensifier la collaboration pour obtenir un plus grand impact au niveau des pays ;
- Améliorer la transparence et la gestion axée sur les résultats au niveau régional ; et
- Promouvoir et mettre en œuvre efficacement une stratégie d'efficacité régionale à travers des services d'appui régionaux communs.

La PCR est présidée par la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies assistée de deux co-vice-présidents, à savoir la Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD. Le Secrétariat commun est fonctionnel et se compose du Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies (BCAD), de la CEA et du PNUD. Les termes de référence de la PCR Afrique ont été approuvés par la PCR Afrique parallèlement à son plan de travail et à ses modalités de travail.



**Points saillants des
résultats obtenus à
l'échelle du système au
niveau de la région**



Points saillants des résultats obtenus à l'échelle du système au niveau de la région

i. Stimulation du démarrage de la ZLECA

Le pôle Afrique du système des Nations Unies pour le développement a joué un rôle déterminant dans l'appui aux stratégies de ratification, d'internalisation et de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) dans 34 pays africains. La CEA, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le PNUD ont travaillé avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et les communautés économiques régionales (CER) à cette fin. Lorsqu'elle sera effectivement mise en œuvre, la ZLECA pourrait aider l'Afrique à se remettre des effets de la pandémie, à générer des gains de bien-être d'une valeur supérieure à 16 milliards de dollars des États-Unis et à augmenter les échanges commerciaux intra-africains de plus de 52 %. La majeure partie de cette expansion sera tirée par le commerce des produits alimentaires et des produits manufacturés. Une expansion qui viendra soutenir l'industrialisation, l'apport de valeur ajoutée, la transformation structurelle et le développement durable de l'Afrique.

Le système des Nations Unies pour le développement et ses partenaires, dont la CUA, ont accéléré la mise en œuvre du projet régional d'achat groupé de produits pharmaceutiques et lancé la Plateforme africaine de fournitures médicales (AMSP) – une plateforme numérique permettant aux pays africains d'acheter du matériel médical certifié avec une rentabilité et



dans une transparence accrues. Afin de soutenir une riposte efficace face à la COVID-19, un appui a été apporté au projet régional d'achat groupé de produits pharmaceutiques, l'AMSP, pour trouver les fournitures indispensables à la lutte contre la pandémie. Cette démarche a révélé des lacunes flagrantes dans les capacités de production de médicaments et produits médicaux, pointant la nécessité d'investir dans ce domaine.

Cette avancée, conjuguée à la mise en place progressive de la ZLECA, facilitera la production et le commerce à plus forte valeur ajoutée à travers l'Afrique, qui favoriseront la création des emplois de qualité, notamment pour les femmes et les jeunes, dont le continent a besoin d'urgence, comme le révèle la publication « The Futures Report: Making the AfCFTA work for Women and Youth »¹¹.

ii. Intensifier la guerre contre la corruption

Le soutien du système des Nations Unies pour le développement à la lutte contre la corruption a été dirigé par des entités clés des Nations Unies, parmi lesquelles l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), faisant avancer le travail de renforcement des capacités en matière

¹¹ Rapport auquel ont contribué la CEA, l'ITC et le PNUD.



de recrutement et de placement de ressources des Nations Unies dédiées à la lutte contre la corruption pour les mettre au service de l'UA aux fins de la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et de la Position commune des Nations Unies contre la corruption en Afrique.

Lutter contre la corruption dans le secteur privé : 500 entreprises de premier plan du secteur privé ont rejoint l'initiative « Blue Company » parrainée par l'ONU au Kenya dans le but de créer un réseau d'agents de surveillance et de conformité pour combattre la corruption dans le secteur privé. Grâce aux efforts du système des Nations Unies pour le développement sous la houlette de l'ONUDC, des initiatives cruciales de renforcement des capacités institutionnelles sur l'utilisation des instruments juridiques et institutionnels prévus dans la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) ont été menées. En capitalisant les progrès réalisés en 2020, le Kenya devrait faire office de « champion de la lutte contre la corruption » pour élargir la portée des partenariats public-privé afin de combattre la corruption dans la région.

Soutenir le réseau des jeunes parlementaires dans la lutte contre la corruption : l'Association des jeunes parlementaires du Kenya (KYPA) est un organe qui a été créé en 2004 comme association de la neuvième législature dans le

but de renforcer les capacités des jeunes leaders et d'améliorer leur participation au Parlement. Les membres de cette association sont de jeunes membres de l'Assemblée nationale et du Sénat. La onzième législature (actuelle) a accueilli le plus grand nombre de jeunes parlementaires et relancé l'association pour la rendre dynamique et active en portant la voix des jeunes au Parlement et au-delà. Au fil des ans, ce groupe a concouru à la réalisation d'un programme législatif commun, à la prestation de services d'éducation civique, à l'autonomisation des jeunes et à la représentation de la voix de ces derniers au Parlement. En février 2020, le système des Nations Unies pour le développement a aidé les membres de l'association KYPA à parrainer un projet de loi d'initiative parlementaire sur la protection des lanceurs d'alerte soumis conformément aux dispositions de l'article 109 (5) de la Constitution du Kenya de 2010. En outre, l'ONUDC, le Bureau des Nations Unies auprès de l'union africaine (BNUUA), le PNUD et certaines entités ont soutenu le Réseau des jeunes parlementaires kenyans et le Réseau des jeunes parlementaires africains dans la lutte contre la corruption. Les deux réseaux étaient fortement représentés lors de l'édition 2020 du Forum mondial des jeunes leaders tenu à Santander en Espagne.

Accroître les capacités de poursuites pour combattre la corruption : le projet d'accélération de la mise en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (Fast-Tracking UNCAC) financé par le gouvernement britannique et soutenu par le système des Nations Unies pour le développement a consacré, en 2020, des ressources cruciales pour l'application à grande échelle de solutions axées sur les marchés publics, la protection des lanceurs d'alerte, les investigations financières et la coopération internationale au Kenya, en Éthiopie et en Somalie – entraînant une augmentation de 37 % des poursuites dans des affaires de corruption.

PLEINS FEUX SUR L'ÉDUCATION PENDANT LA CRISE DE COVID-19 :

Les entités des Nations Unies sous la houlette de l'UNESCO et de l'UNICEF ont contribué à la stratégie relative à l'éducation électronique en Afrique en lançant la plateforme régionale d'enseignement à distance « ImaginEcole » pour les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Lancée en décembre 2020, et desservant actuellement dix pays de la sous-région, cette plateforme propose des modules de formation à l'intention du personnel de l'éducation et des enseignants afin de créer des outils et des cours d'apprentissage à distance.

Les ministères de la Santé et de l'Éducation ont mené des consultations dans huit pays concernant un engagement de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale pour des adolescents et jeunes instruits, en bonne santé et prospères, accomplissant des progrès vers la création d'un environnement propice à la mise en œuvre de mesures multisectorielles fondées sur des données factuelles visant à prévenir la déscolarisation des enfants les plus vulnérables.

En outre, l'OIT, le PNUD, l'UNICEF et l'UNESCO ont contribué à la pertinence, à la qualité et à la perception de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) dans cinq pays d'Afrique de l'Est grâce à des analyses et des rapports sur la situation du marché du travail afin de mettre en évidence les compétences pertinentes des jeunes compte tenu des besoins économiques recensés dans la CAE, à l'élaboration d'un programme d'études et d'un programme de formation des enseignants et des gestionnaires de l'EFTP, à un programme sur l'entrepreneuriat et l'orientation et à des conseils sur la carrière pour préparer les jeunes à un emploi indépendant et salarié, et à l'amélioration de la perception de l'EFTP en mettant en œuvre des concours de compétences et en créant des plateformes complètes d'échange et de transfert connaissances.



Parvenir à la ratification universelle de la Convention des Nations Unies contre la corruption en Afrique : en sa qualité de dépositaire de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'ONUDC a triplé les services de conseil juridique pour aider la Somalie à ratifier la CNUCC en 2021. Si la Somalie et l'Érythrée ratifient la CNUCC en 2021, l'Afrique deviendra le seul continent dont tous les pays auront ratifié cette convention.

iii. Opposer une riposte collective à la COVID-19 et reconstruire en mieux

Dans le cadre d'une initiative qui a réuni toutes les entités régionales des Nations Unies, le Centre de gestion des connaissances sur la COVID-19 a

été créé (sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population et de la CEA) dans le but de partager des informations dynamiques et de pointe sur les ressources, l'évolution des données, les études d'évaluation et d'impact, les réglementations/déclarations de politique et les nouvelles lignes directrices relatives à la COVID-19. Ces informations, qui sont fournies après validation par les partenaires, dont les États membres, les agences des Nations Unies, les instituts de recherche et les ONG/OSC, offrent aux États membres les connaissances nécessaires pour lutter contre la pandémie à tous les niveaux. À titre d'exemple, l'Afrique du Sud et le Kenya ont utilisé les données sur les tendances et les résultats d'études d'impact du Centre de gestion des connaissances sur la COVID-19 pour prendre des décisions concernant cette pandémie, y compris les mesures de confinement, les programmes de protection des personnes vulnérables dans la société, l'établissement des calendriers de réouverture des écoles, etc. L'activation a été lancée juste un mois après la déclaration officielle de la pandémie, ce qui témoigne considérablement de la collaboration à l'échelle du système au niveau régional.

iv. Le Plan d'action régional d'urgence contre la COVID-19

La PCR Afrique a travaillé dans un esprit de collaboration pour monter une riposte commune face à la COVID-19 dans le Plan d'action régional d'urgence contre la COVID-19, dans le cadre duquel les entités régionales des Nations Unies ont fourni aux pays africains un soutien important dans les domaines cités ci-après.

- Les méthodes d'achat de produits et fournitures liés à la COVID-19 ont été mises en commun, ce qui a permis d'échanger les bonnes pratiques entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP et le PNUD. Cette approche a amélioré la coordination dans un contexte marqué par l'insuffisance des stocks mondiaux et la faiblesse des chaînes d'approvisionnement.
- Un soutien a été fourni aux gouvernements pour leur permettre d'assurer la continuité dans la gestion des affaires de l'État à l'ère de la COVID-19. Un prototype de plan de continuité des activités des États a été communiqué par la PCR, avec le PNUD en chef de file, encourageant ainsi les agences, fonds et programmes à rallier la cause et à poursuivre leur travail au niveau national dans les domaines de la gouvernance électronique, de la justice électronique, du commerce électronique au service des moyens de subsistance, etc.
- La Stratégie relative à l'éducation électronique en Afrique — Une éducation d'urgence pour plus de 100 millions d'enfants africains non scolarisés a été favorisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF, et présentée à 17 coordonnateurs résidents, avec un soutien continu.
- Soutenir la conception du caractère critique des programmes et de la continuité des activités pour toutes les équipes de pays des Nations Unies.

v. Étude d'impact socioéconomique rapide pour sauver des vies

Les pays ont bénéficié d'un soutien sous la forme d'évaluations d'impact socioéconomique réalisées par les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux régionaux des Nations Unies, et d'un appui pour l'application des résultats des évaluations/études d'impact de la COVID-19 dans divers secteurs, la modélisation de scénarios et les recommandations/stratégies d'intervention. Un suivi du déploiement du Plan de réponse socioéconomique (PRSE) en Afrique a indiqué que 47 coordonnateurs résidents/UNCT (87 %) du continent ont achevé leurs PRSE. En outre, 45 coordonnateurs résidents/UNCT (83 %) ont élaboré leurs évaluations de l'impact socioéconomique (EISE), 38 coordonnateurs résidents/UNCT (70 %) ayant élaboré à la fois leurs EISE et PRSE, le reste ayant des projets à un stade avancé qui devraient être finalisés en 2021.

vi Gestion de la dette et plaidoyer pour sa restructuration

La PCR Afrique a fourni un soutien technique virtuel à des pays ayant des problèmes de gestion et de restructuration de la dette en raison de la COVID-19. Sur les 39 pays africains admissibles au bénéfice de l'Initiative de suspension du service de la dette liée à la COVID-19 (DSSI), au 12 janvier 2021, les 31 pays suivants y participaient : Angola, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya,

Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo, Ouganda, République centrafricaine, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie. Dans ce contexte, les agences des Nations Unies – notamment la CNUCED, la CEA et le PNUD – poursuivent leur travail de plaidoyer et leurs analyses des politiques, appelant à des améliorations supplémentaires à apporter à la DSSI, lesquelles consistent à étendre l'horizon temporel et la couverture nationale de l'initiative et à assurer la participation des créanciers privés. Plus globalement, elles continueront d'appeler à des initiatives d'annulation de la dette, le cas échéant, et à la mise en place d'un mécanisme de redressement de la dette qui pourrait réduire les coûts socioéconomiques des négociations ponctuelles en cours en cas de défaut. Un certain nombre d'institutions des Nations Unies continueront de travailler avec les gouvernements africains pour renforcer les capacités de gestion de la dette, de collecte de données et de transparence en la matière, et pour soutenir le Cadre de financement national intégré pour le développement durable.

Le système des Nations Unies pour le développement, sous la houlette de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du PNUD et d'autres entités des Nations Unies dans le contexte du Cadre d'action mondial à l'appui de la réponse socioéconomique de l'ensemble système des Nations Unies face à la crise de la COVID-19, a tracé des voies vers un

relèvement durable et inclusif, mené un travail de plaidoyer commun et assuré une planification programmatique dans 34 pays africains.

vii Accélérer la réalisation des ODD pour obtenir des

La PCR Afrique a fait avancer des interventions stratégiques en faveur des ODD à travers le portail de données des Nations Unies sur le développement de l'Afrique (Africa UN Development Data Gateway) ; la stratégie relative aux données et statistiques pour l'Afrique ; et la cartographie des principales interventions visant à accélérer les progrès vers l'ODD 8 (travail décent et croissance économique). Les efforts de certaines Coalitions basées sur les opportunités et les enjeux, avec la participation de la CEA, du FNUAP, d'ONU Femmes et du PNUD, ont abouti à ce qui suit :

- Utilisation de données de qualité pour une intégration réussie des ODD et de l'Agenda 2063 dans les plans de développement nationaux de l'Angola, de la RDC, du Kenya, du Mozambique et de la Sierra Leone.
- Appui au Burkina Faso, à Eswatini, à l'Éthiopie, à la RDC, au Kenya, au Sénégal, à la Somalie, au Soudan du Sud, au Soudan et à la Zambie dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Cet appui va compléter la politique du Secrétaire général concernant le programme de l'ONU sur l'identité juridique, qui vise à faire en sorte que chaque

personne ait une identité légale et qu'il n'y ait pas d'apatride.

- La stratégie des Nations Unies relatives aux données et statistiques pour l'Afrique (actuellement en cours d'élaboration) garantira la cohérence, une meilleure coordination et des initiatives portant sur des données de qualité et à jour et limitera les répétitions inutiles d'efforts par les agences des Nations Unies en Afrique. Elle mettra également la technologie à contribution pour assurer l'interopérabilité des systèmes en temps réel afin de permettre le partage de données. Les données générées tenant compte de la stratégie conduisent à la mise en œuvre planifiée et au déploiement conjoints par l'ONU et l'UA de la Boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030 aux niveaux national et sous-régional, en particulier avec les communautés économiques régionales.

viii Appui aux politiques et partenariat fondés sur des données factuelles

Le système des Nations Unies pour le développement a encouragé la formulation de politiques fondées sur des données factuelles, en mettant à la disposition des pays des notes d'orientation, en partageant des informations stratégiques notamment à travers l'étude réalisée conjointement par ONU Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Haut-Commissariat des

PLEINS FEUX SUR LE RÉSEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS :

Sous la houlette de l'OIM et d'autres entités, les membres du Réseau des Nations Unies sur les migrations ont travaillé ensemble à la recherche de solutions aux défis et aux dynamiques migratoires croissants causés par la COVID-19. Les questions abordées comprenaient la situation et les tendances liées aux migrations dans les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, y compris le rapatriement forcé des migrants par les pays voisins, qui ont guidé les interventions programmatiques des entités des Nations Unies. Deuxièmement, un soutien technique et stratégique a été fourni aux États membres de la région de l'Afrique de l'Est et Afrique australe pour la rédaction des rapports d'examen du Pacte mondial volontaire pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, actuellement soumis par trois États membres de cette région (Malawi, Zambie et Comores).

Par le biais des mécanismes nationaux de coordination et en concertation avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations, les gouvernements de l'Éthiopie et du Kenya ont bénéficié d'un soutien pour l'élaboration des plans d'action du Pacte mondial. Un appui a été fourni à l'Éthiopie, au Kenya, au Lesotho et à la Namibie ont pour faire avancer leurs rapports nationaux volontaires, à la suite de leurs processus consultatifs respectifs auxquels ont participé des parties prenantes venant de partenaires des Nations Unies, du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, où les deux documents ont été validés. Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour les points focaux sur les migrations du Malawi avec la participation des agences des Nations Unies membres des réseaux nationaux sur les migrations, des universités et de la société civile, du 9 au 11 décembre 2020.

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, le Réseau des Nations Unies a publié une déclaration conjointe en juillet 2020 s'engageant à soutenir tous les partenaires dans la poursuite de la mise en œuvre du Pacte mondial et appelant les gouvernements à tout mettre en œuvre pour s'attaquer aux vulnérabilités des migrants et les réduire en intégrant leur santé et autres besoins vitaux dans les réponses nationales et locales et activités de relèvement face à la COVID-19.

Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur le rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité de l'UA, y compris dans la médiation et la diplomatie préventive pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés ; l'adoption d'un premier traité continental sur l'éradication de l'apatridie (HCR, CUA, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et organisations de la société civile) ; l'adhésion à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, etc.



Réponse aux contextes sous- régionaux



Réponse aux contextes sous-régionaux :

Le pôle régional du système des Nations Unies pour le développement a été déployé pour venir en aide dans des situations de crise qui ont vu le jour, notamment la marée noire à Maurice, la crise dans le Tigray en Éthiopie et l'urgence à Cabo Delgado au Mozambique. Se fondant sur leurs mandats sous-régionaux, les directeurs régionaux ont mis en place des réponses efficaces, en élaborant des plans de réponse régionaux, renforçant la collaboration entre les acteurs de l'humanitaire et ceux du développement durable, ce qui a permis au système d'apporter une réponse plus coordonnée, y compris en prépositionnant les fournitures et en gérant la complexité de l'exécution, ce dont se sont félicités les pays africains concernés. Ce travail se poursuit.

Sous la houlette du PNUD, le pôle régional du système des Nations Unies pour le développement a joué un rôle crucial dans la mobilisation des acteurs en vue de l'institutionnalisation de la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram (SRS). Un secrétariat fonctionnel de la SRS au service de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) a été établi dans le cadre de la mise en œuvre de la SRS avec l'appui du Mécanisme régional de stabilisation de la région du lac Tchad. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et les Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad sont membres du Comité de pilotage de la SRS, donnant une orientation stratégique à la mise en œuvre de cette dernière. La CBLT, qui accomplit des avancées dans l'élaboration d'un projet de politique relative à la réadaptation et à la réinsertion des personnes associées à Boko Haram, a bénéficié d'un solide soutien de diverses entités des Nations Unies. Ce projet de politique sera présenté au troisième Forum des gouverneurs au courant du deuxième trimestre de 2021.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), le pôle régional du système des Nations Unies pour le développement a réalisé des investissements importants en mettant au point trois offres intégrées alignées sur les priorités du Plan de soutien de l'ONU au Sahel, à savoir : i) une offre pour la gouvernance, ii) une offre pour la résilience et iii) une offre pour les énergies renouvelables. Ces trois offres sont actuellement examinées par les Nations Unies, soutenues par les groupes de travail sur les trois

piliers – gouvernance, sécurité et résilience – sous la direction des directeurs régionaux. En outre, le système régional est intervenu dans le renforcement des capacités en vue de l'adoption de pratiques de production agricole résilientes au climat, et a intensifié les programmes de résilience pour le Sahel, en particulier pour le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, pays désignés par le vocable Groupe de cinq du Sahel (G5 Sahel), et des initiatives avancées qui visent à promouvoir les opportunités économiques en privilégiant l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, notamment par à travers divers programmes sur la résilience et des investissements dans la cohésion sociale, tels que le renforcement de la confiance entre les autorités, les institutions de sécurité et les communautés, et l'insertion des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Les entités régionales du système des Nations Unies pour le développement ont également soutenu la mise en œuvre des composantes liées au développement durable de la Stratégie régionale de prévention globale des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique et du plan d'action dont elle est assortie, en particulier sur la résilience et le développement socioéconomique ; la gouvernance inclusive et réactive ; la mise en valeur durable des ressources naturelles ; et la résilience climatique. À titre d'exemple, le soutien comprenait la réalisation d'études diagnostiques stratégiques, telles que « The Impact of the COVID-19 Outbreak on Governance, Peace and Security in the Horn of Africa », la commande d'un rapport sous-régional sur le développement humain (RDH) pour la Corne de l'Afrique ; le lancement de la conception et de l'élaboration de l'indice de sécurité humaine pour la Corne de l'Afrique, et un rapport sur l'impact et les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 dans la région couverte par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Le système participe également à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

Un appui a également été fourni à des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales ; à des ONG régionales ; à des réseaux régionaux du secteur privé, en particulier l'Union africaine, le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies, le Secrétariat de la ZLECA, les communautés économiques régionales ; et à des ONG locales. Ces partenariats continueront de montrer la voie en apportant un soutien de l'ensemble du système au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.



Conclusion



Conclusion

Le système des Nations Unies pour le développement a travaillé dans un esprit de collaboration et a démontré sa valeur à bien des égards, comme indiqué ci-dessus. Les efforts considérables consacrés à une transition harmonieuse de la PCR Afrique, bien qu'ils en soient aux premiers stades, ont démontré leur importance. Davantage sera fait pour passer de ces premiers stades à une mise en œuvre axée sur l'impact. Dans le contexte des priorités pour le plan de travail 2021, et en attendant la réalisation de l'engagement des États membres, chacune des Coalitions basées sur les opportunités et les enjeux s'est fixé un programme de travail ambitieux, comprenant, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :



1 Pour la Coalition 1¹² sur le renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable, ses produits phares comprendront une solide plateforme de données en ligne sur les ODD ; la transformation des systèmes statistiques nationaux ; la stratégie des Nations Unies relatives aux données et statistiques pour l'Afrique ; et la promotion de la culture de l'utilisation des données.



2 La Coalition 2¹³ sur l'assurance d'une gestion macroéconomique efficace et efficiente et l'accélération de la transformation et de la diversification économiques profitant à tous inclusives se concentrera sur la mise en œuvre effective de la ZLECA par les États membres ; la gestion de la dette par les États membres et la réponse et le relèvement face à la COVID-19.



3 S'agissant de la Coalition 3¹⁴, qui travaille sur la mise à contribution du dividende démographique en investissant dans l'autonomisation des jeunes et des femmes (santé, éducation et emploi) au profit du développement durable, elle se consacrera principalement aux initiatives phares suivantes : dividende démographique, santé, emploi et éducation.



4 La Coalition 4¹⁵, qui vise à mettre à contribution les nouvelles technologies et favoriser des transitions numériques pour une croissance et un développement inclusifs, couvrira les technologies et solutions numériques durables et évolutives locales ; l'infrastructure pour faciliter la mise en service de technologies et solutions numériques émergentes ; et des cadres stratégiques et réglementaires pour des écosystèmes d'innovation inclusifs et favorables à l'investissement.



5 Concernant la Coalition 5¹⁶, qui couvre la promotion de l'action climatique et de la résilience, les initiatives phares couvriront le triptyque eau-énergie-alimentation ; les transitions énergétiques justes ; la gestion durable et la restauration du capital naturel ; et le renforcement de la résilience au climat et aux catastrophes.



6 Concernant la Coalition 6¹⁷ sur la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme, les initiatives phares porteront sur un soutien coordonné et ciblé pour renforcer l'UA, les commissions économiques régionales (CER)/mécanismes régionaux (MR) et le renforcement des moyens et des capacités des États membres en

¹² FNUAP, CEA, FAO, OIT, OIM, UIT, BCAH, HCDH, ONUSIDA, PNUD, UNDRR, UNESCO, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, ONUDI, ONU FEMMES, PAM et OMS.

¹³ CEA, CNUCED, PNUD, FAO, OIT, OIM, BCAH, HCDH, ONUSIDA, UNDRR, UNESCO, FNUAP, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, ONUDI, ONUDC, VNU, ONUSIDA, PAM et OMS.

¹⁴ FNUAP, OIT, OMS, CEA, FAO, OIM, UIT, HCDH, ONUSIDA, PNUD, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, ONUDI, VNU, UNESCO, ONU FEMMES et PAM.

¹⁵ OMS, ONU-HABITAT, UIT, CEA, FAO, OIT, ONUSIDA, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, ONUDI et PAM.

¹⁶ PNUE, FAO, UNESCO, PNUD, CEA, OIT, OIM, HCDH, UNDRR, FNUAP, ONU-HABITAT, HCR, UNIADS, UNICEF, ONUDI, VNU, PAM et OMS.

¹⁷ ONUDC, HCDH, PNUD, CEA, OIT, OIM, BCAH, ONUSIDA, UNESCO, FNUAP, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, VNU, ONU-FEMMES et OMS.

matière de prévention des conflits ; l'amélioration du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et le soutien aux initiatives phares de l'UA, y compris la « Feuille route principale sur les étapes pratiques pour faire taire les armes ».



7 La Coalition ⁷¹⁸, qui couvre les déplacements et les migrations, se chargera des initiatives phares suivantes : promotion d'approches fondées sur les droits de l'homme répondant aux droits et aux besoins des populations déplacées de force et migrantes en Afrique ; protection des enfants en déplacement ; prévention et atténuation des violations subies par les populations déplacées et migrantes victimes de la traite des êtres humains ; et réponses communes des Nations Unies en matière de mobilité de la main-d'œuvre et d'insertion socioéconomique des populations déplacées de force et des migrants.

Groupe de travail sur la recommandation n° 2 :

Le Centre régional de gestion des connaissances de l'Afrique mettra l'accent sur les initiatives phares pour évaluer et normaliser ; connecter et développer ; mettre en place et exploiter et travailler à l'amélioration continue de la gestion des produits de connaissance. Contribution supplémentaire sur la façon dont le Centre de gestion des connaissances sera utilisé comme plateforme d'échange entre pairs, de cercles de professionnels thématiques, de cadre de mise en commun de l'expertise en politiques publiques (connaissances et expertise thématique)

Groupe de travail sur la recommandation n° 3 :

L'amélioration de la transparence et de la gestion axée sur les résultats au niveau régional couvrira les éléments phares du cadre de résultats et de la théorie du changement de la PCR Afrique ; mise en place d'un système de points focaux ; lignes directrices, outils et modèles pour la planification, le suivi et l'établissement de rapports ; note conceptuelle et orientations pour les rapports régionaux 2020 ; et produits du savoir, par exemple sur les enseignements tirés, en vue de diffuser les résultats et l'impact de l'action collective du système des Nations Unies pour le développement auprès des États membres et de les utiliser comme base pour établir le rapport régional annuel.

Groupe de travail sur la recommandation n° 5 :

Les services d'appui communs couvriront trois principaux produits phares : mise en œuvre d'un programme d'opérations commun coordonné, efficient et efficace d'appui aux équipes de pays des Nations Unies (UNCT) au niveau régional en Afrique ; visibilité accrue du programme du Secrétaire général sur l'efficacité parmi les bureaux de pays de la région et de la stratégie relative aux activités d'appui, des services d'appui communs et des locaux communs, et application de la reconnaissance mutuelle élaborée et mise en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies et l'équipe de gestion des opérations.

¹⁸ HCR, OIM, ONU Femmes, HCDH, ONU-Habitat, OIT, CEA, FAO, OIT, BCAH, HCDH, ONUSIDA, UNESCO, FNUAP, UNICEF et VNU.

